Service de l'Information Aéronautique
DSNA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

E-mail : sia-qualite@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 165/24

Date de publication : 15 AUG 2024

Objet : **Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) à l'occasion d'une manifestation aérienne à Morlaix (LFRU)**

En vigueur : Du 11 au 15 septembre 2024

Lieu : FIR : Brest LFRR - AD : Morlaix Ploujean LFRU

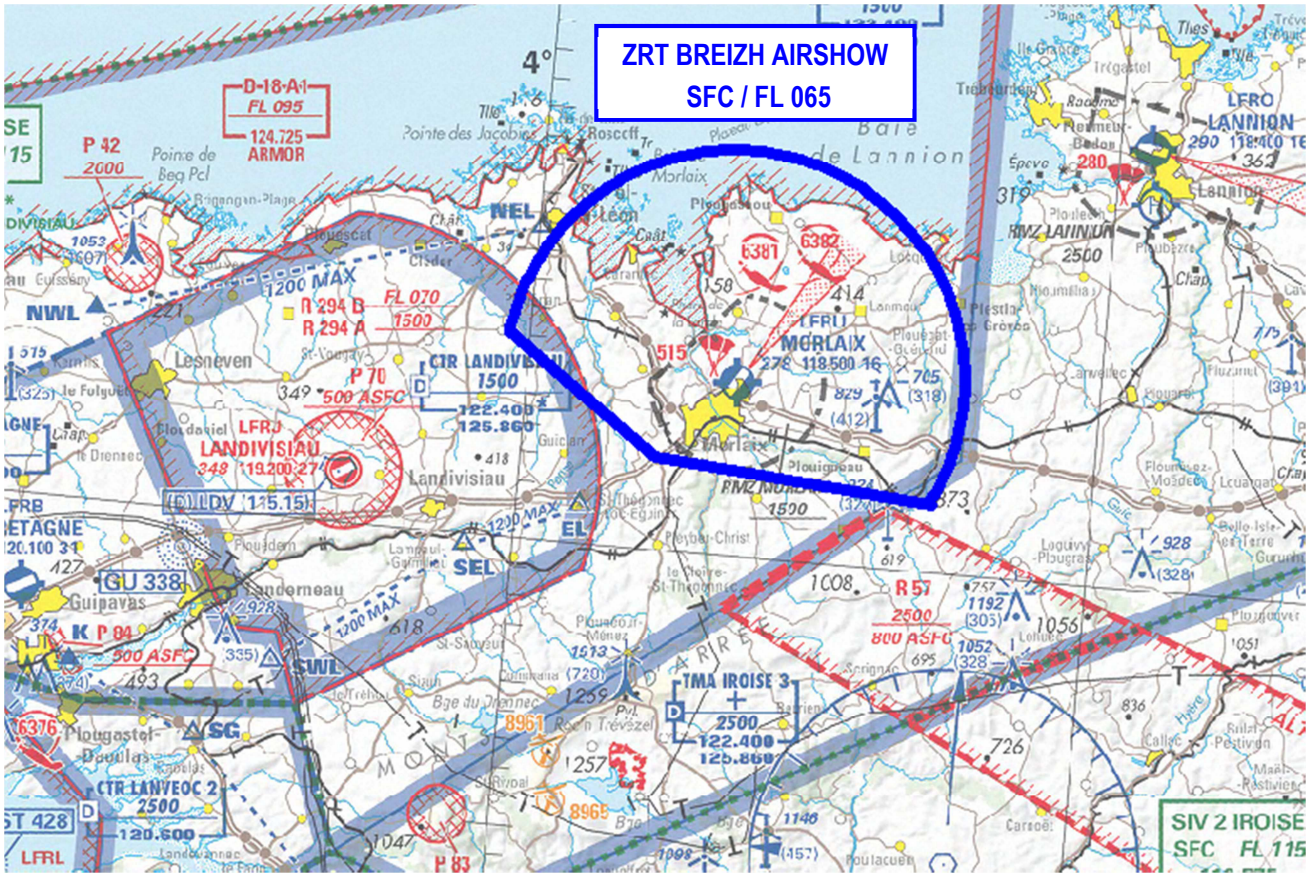

Extrait carte 1/500 000 IGN - Edition 2024

ACTIVITÉ
Manifestation aérienne « Breizh Airshow ».

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ	
ZRT BREIZH AIRSHOW **activable** :	
11 :	1300-1830
12 et 13 :	0700-1200, 1300-1830
14 :	0700-1830
15 :	0700-1600

INFORMATION DES USAGERS	
Activité réelle connue de :	
LANDI APP :	122.400 MHz
IROISE APP :	125.860 MHz
IROISE INFO :	119.575 MHz
ARMOR :	124.725 MHz

FR
© SIA

GESTIONNAIRE
Directeur des vols d'Armor Aéro Passion : 06 07 95 17 84.

STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui lorsqu'elle est active, se substitue à la portion d'espace aérien avec laquelle elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : Contournement obligatoire pendant l'activité réelle, à l'exception :

- Des aéronefs participant à la manifestation,
- Des aéronefs autorisés par le directeur des vols (06 07 95 17 84),
- Des aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage, de sûreté aérienne ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone après accord préalable du directeur des vols (06 07 95 17 84),
- Des aéronefs en CAG IFR ou CAM INDIA à destination de Brest Bretagne AD (LFRB) et Landivisiau AD (LFRJ) après coordination avec le directeur des vols (préavis 10 min).

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte par IROISE INFO et LANDI APP.
Service AFIS « MORLAIX » non actif.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT BREIZH AIRSHOW

Limites latérales

48°32'18" N - 003°38'12" W
48°33'09" N - 003°52'48" W
48°37'00" N - 004°00'48" W
arc horaire de 8 NM de rayon centré sur PSN 48°36'03" N - 003°49'00" W (ARP LFRU)
48°32'18" N - 003°38'12" W
À l'exclusion de la partie interférente avec la CTR Landivisiau (REF AD 2 LFRJ.AD 2.17)

Limites verticales

SFC / FL065

DISPOSITIONS PARTICULIERES

La RMZ MORLAIX ne sera pas activée pendant les créneaux d'activation de la ZRT.
Lorsque la ZRT est active, les activités suivantes sont suspendues :

- Aéromodélisme N° 8972 Morlaix AD,
- Parachutage N° 515 Morlaix Ploujean AD,
- Voltige N° 6381 Plougasnou (axe 1), N° 6382 Plougasnou (axe 2) et N° 6385 Morlaix Ploujean AD.

FR
© SIA